

ARRETE TEMPORAIRE N° 2026-002
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

CONSIDERANT que la marche nocturne publique intitulée « balade des lumières » organisée par le LIONS CLUB DE LA WANTZENAU aura lieu le samedi 17 janvier 2026 à partir de 16h30 au départ de l'Espace Culturel le Fil d'Eau quai des bateliers vers le parc animalier de la SRPO chemin du Neufeld et retour vers l'Espace Culturel le Fil d'Eau quai des bateliers et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation.

A R R E T E

Article 1^{er}: Le samedi 17 janvier 2026 à 16H30 heures les marcheurs partiront du parvis de l'Espace Culturel le Fil d'Eau Quai des Bateliers par la piste des Forts en direction du parc de la SRPO chemin du Neufeld.

Article 2 : La circulation pourra être momentanément coupée au passage des marcheurs sur le chemin du Neufeld. Aucun véhicule ne pourra dépasser, ni forcer le passage du cortège à l'exception des véhicules de Police, de secours ou de lutte contre l'incendie.

Article 3 : Les membres LIONS CLUB DE LA WANTZENAU assistés par un groupe de secouristes agréés sont chargés de l'encadrement de la manifestation et de la fermeture de la rue du Neufeld à la circulation selon l'avancement des marcheurs.

Article 4 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Madame Lily BILGER Présidente du LIONS CLUB LA WANTZENAU
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 08 JAN. 2026

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

